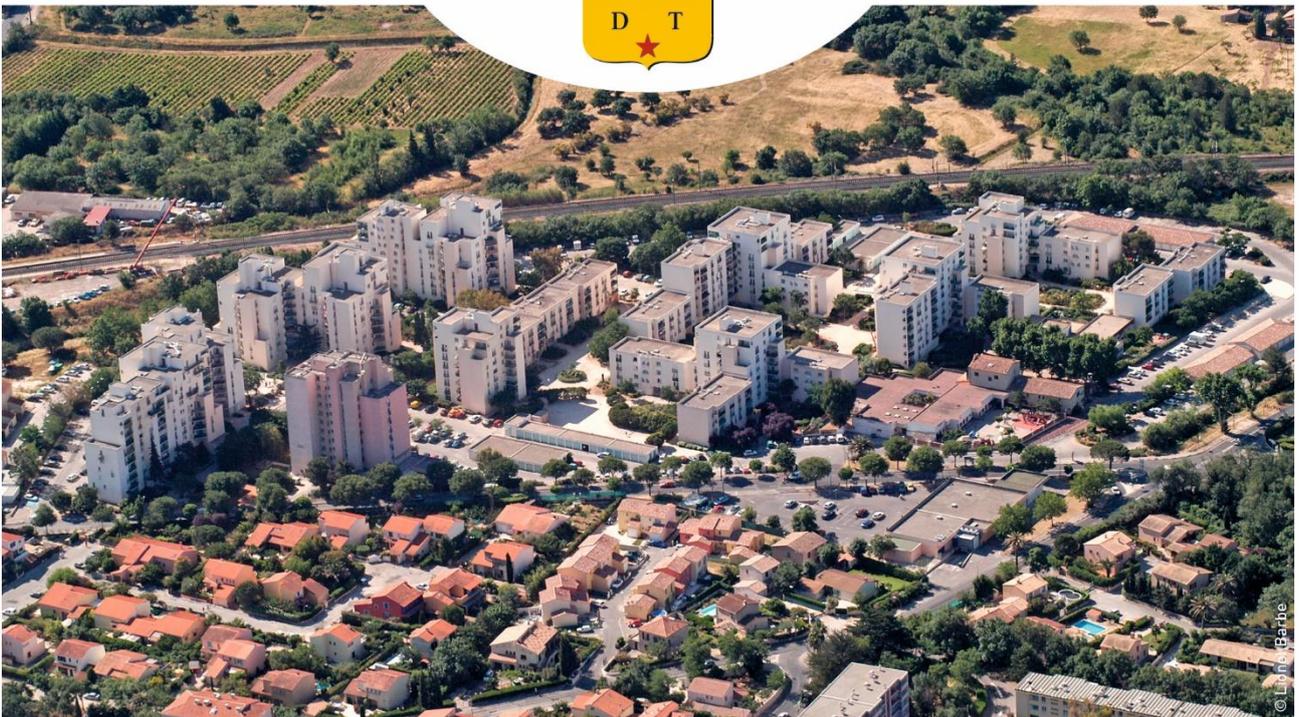


# quartiers2030

Contrat de ville 2024-2030

## FEUILLE DE ROUTE La Garde



© L. N. Barbe

## Le mot de Madame le Maire

*A la Garde, la ligne directrice de l'action communale au sein du Quartier Prioritaire de Romain Rolland est de rechercher, par tous les moyens, de le faire ressembler aux autres quartiers de la ville.*

*Il s'agit notamment de proposer à ses habitants des accès à la culture, aux loisirs, à l'emploi, aux droits aux dispositifs de « vivre ensemble », que leurs faibles niveaux de vie empêchent d'acquérir sans aide.*

*Il s'agit, à cet effet, de disposer dans le quartier, d'acteurs et de relais permanents et dynamiques de la ville et du bailleur unique qui les accompagnent vers l'autonomie.*

*Il s'agit enfin d'investir financièrement et techniquement, en lien avec l'Etat, le Département et la Métropole, pour favoriser la qualité des liens sociaux qui se sont tissés. La famille, la jeunesse, le cadre de vie amélioré sont les objectifs privilégiés des élus et des agents en charge de la politique de la ville à La Garde.*

- **Introduction sur le Contrat de ville métropolitain et sa structuration**

Afin d'ancrer le Contrat de ville de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) au plus près des réalités des territoires concernés, le socle commun métropolitain est décliné en feuille de route pour chaque commune concernée et en Projet pour chaque quartier prioritaire.

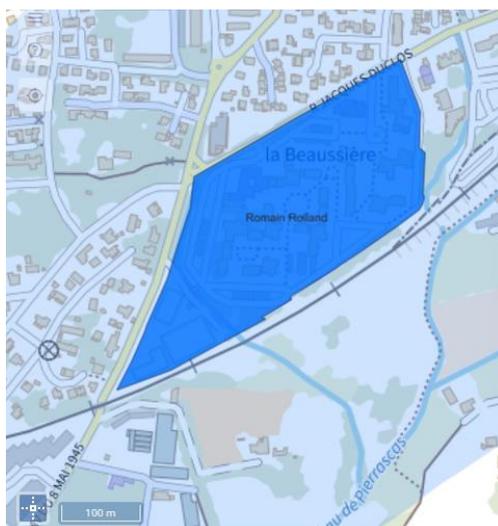
Cette feuille de route a pour vocation d'affiner les orientations et objectifs du Contrat de Ville métropolitain de façon à prendre en compte les singularités gardéennes tant au niveau des besoins des habitants que du système d'acteurs et des moyens mobilisables localement.

## **I – Présentation succincte de La Garde et du quartier prioritaire (QPV) Romain Rolland**

La Garde compte 25 563 habitants<sup>1</sup> et un quartier prioritaire relevant de la politique de la ville : le quartier Romain Rolland.

---

<sup>1</sup> Données INSEE 2020.



2

Ce dernier se trouve au sud de La Garde, à moins de 1 km du centre de la commune. Il s'étend sur une superficie de 6 hectares et compte 1400 habitants environ (soit 5.37 % de la population de La Garde). Il s'agit d'un quartier d'habitat essentiellement, avec un parc uniquement composé de logements sociaux. Les 561 logements [479 de la Résidence Romain Rolland + 82 de la résidence Le Flores] sont gérés par la Société Gardéenne d'Economie Mixte (SAGEM), bailleur unique de Romain Rolland qui vient d'en terminer la rénovation.

	<b>Romain Rolland<sup>3</sup></b>
<b>Nombre d'habitants (2018)</b>	1 363 (sur 25 380 commune)
<b>Densité d'habitants par hectare (2018)</b>	Moyenne : 154 habitants/ha
<b>Pourcentage de femmes (2019)</b>	54.9 %
<b>Indice de jeunesse (2018)</b>	1.7
<b>Proportion de logements sociaux (2019)</b>	94.2 %
<b>Médiane des revenus (2018)</b>	1 110
<b>Nombre de demandeurs d'emploi (31/12/2022)</b>	163
<b>Taux d'étrangers (2019)</b>	10.3 %
<b>Foyers allocataires (2021)</b>	463

- La population est plutôt jeune [40 % de sa population a moins de 25 ans] et se caractérise par une surreprésentation des familles monoparentales [35.3 %].
- La disparité des revenus est faible, mais témoigne essentiellement d'une concentration de ménages à faibles ressources.
- Ainsi, 47.8% des habitants du quartier vit sous le seuil de pauvreté national.

<sup>2</sup> Cartographie nationale des QPV entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – décret publié au JO du 28 déc. 2023.

<sup>3</sup> L'estimation des populations légales basée sur le recensement de population et les statistiques associées aux quartiers prioritaires 2024 étant produites courant 2024, il s'agit ici de données INSEE antérieures.

- Si le chômage n'apparaît pas aussi massif que dans d'autres quartiers, le niveau de diplôme est faible.<sup>4</sup>

La concertation citoyenne organisée le 29 juin 2023 fait état d'un quartier :

- **proche du cœur de ville**, avec des commerces, des équipements publics avec la proximité du pôle multimodal (gare-gare routière) et de l'Espace nature du Plan.
- **«doté d'un fort potentiel avec les gens du quartier»** : des habitants, volontaires, motivés, qui ont conscience que le quartier est « en bonne voie ».

Ce temps de rencontre en présence de Madame La Sous-Préfète, Madame Le Maire et de son adjoint référent, et des équipes opérationnelles dédiées à la Politique de la Ville a permis aux habitants du quartier de se sentir « pris en compte ». Au-delà d'être entendus dans l'expression de leurs attentes et de leurs visions, pour le contrat de ville de demain<sup>5</sup>, la soixantaine de résidents présents ont ainsi participé à la construction d'un diagnostic partagé<sup>6</sup> qui prendra toute sa place pour envisager des solutions communes. L'élaboration du projet de quartier permettra la rédaction d'actions concrètes en réponse aux besoins exprimés. En effet, un certain nombre de thématiques ont été abordées par les habitants : qualité de vie, relations avec le bailleur, incivilité et sécurité, la mobilité et accès aux droits, les préoccupations environnementales et économiques, soutien à la parentalité et l'emploi...

La participation citoyenne déjà prégnante au quotidien sur le QPV gardéen (par le biais du Conseil Citoyen, des visites de quartier par les Elus, des concertations au sein de l'Espace de Vie Sociale ...) continuera d'être prise en compte dans la co-construction de « l'Engagement Romain Rolland 2030 ».

- **Soutien financier aux actions et à l'ingénierie**

Les crédits spécifiques de la politique de la ville sur la période du dernier contrat de ville (2015-2023) font état d'un soutien financier conséquent dans le cadre de la programmation annuelle, avec une mobilisation répartie entre la commune, la Métropole MTPM et l'Etat.

Pour l'animation du quartier Romain Rolland au titre du contrat de la ville, le budget total alloué se montait à une moyenne annuelle de 61 722€ pour près de 1 400 habitants.

Partenaires financeurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>Etat</b>	22 000 Dont 4 000 € de CIEC	18 000	26 500 Dont 3 000 € de crédits départementaux	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	<b>192 500</b>
<b>MTPM</b>	50 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	<b>290 000</b>
<b>La Garde</b>	7 000	7 000	7 000	7 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	<b>78 000</b>

<sup>4</sup> Cf. Bilan Contrat de Ville 2015-2023

<sup>5</sup> Cf. Synthèse Consultation citoyenne

<sup>6</sup> Cf. Diagnostic partagé TFPB

Région		7 500	7 500							15 000
<b>TOTAL</b>	<b>59 000</b>	<b>62 500</b>	<b>71 000</b>	<b>58 000</b>	<b>61 000</b>	<b>575 500</b>				

Ces enveloppes annuelles interviennent en plus des financements de droit commun mobilisés par chacun de ces financeurs.

A cela se rajoute l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)<sup>7</sup> de 30% pouvant être mobilisé par les bailleurs sociaux sur leur patrimoine situé en politique de la ville (QPV) à la condition de financer en contrepartie, des actions en faveur de la qualité de vie urbaine en géographie prioritaire. A ce titre, la SAGEM, bailleur unique de Romain Rolland a financé des actions spécifiques sur le quartier, notamment « sportives en horaires décalés et pieds d'immeubles ».

Ainsi, l'Etat a renforcé son soutien par des financements complémentaires en lien avec des dispositifs tel que le Programme de Réussite Educative ou via des Appels à Projets développés face à la crise sanitaire : Quartiers d'Eté / d'Automne / Fonds de soutien aux associations / Colos Apprenantes / Adulte relais ...

Financements complémentaires Etat	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
PRE	60 000	60 000	70 000	75 300	80 000	80 000	80 000	90 000	85 000	680 300
Quartiers d'été						6 000	20 100	3 900	3 500	33 500
Quartiers d'automne solidaires						15 200				15 200
Fonds de soutien aux associations						2 500				2 500
Colo apprenantes						8 800				8 800
Adulte-relais					14 993	18 256	19 973	20 659	21 900	95 781
<b>TOTAL</b>	<b>82 000</b>	<b>78 000</b>	<b>96 500</b>	<b>96 300</b>	<b>115 993</b>	<b>151 756</b>	<b>141 073</b>	<b>135 559</b>	<b>131 400</b>	<b>1 028 581</b>

Pour assurer le pilotage du Contrat de Ville, la ville de La Garde, la Métropole et l'Etat financent des postes d'ingénierie métropolitaine à la politique de la ville.

Au titre du droit commun, la ville intervient également sur différentes structures publiques situées au sein du quartier : Maison des Initiatives Sociales de la Beaussière, Multi-Accueil de la petite enfance et Relais jeunes... La Garde intervient également au travers de différents dispositifs communaux tels que : les Semaines A Thème, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité au service du Projet Educatif de Territoire, le Pass'Point Citoyen...

<sup>7</sup> tel que le prévoit l'article 1388 bis du code général des impôts.

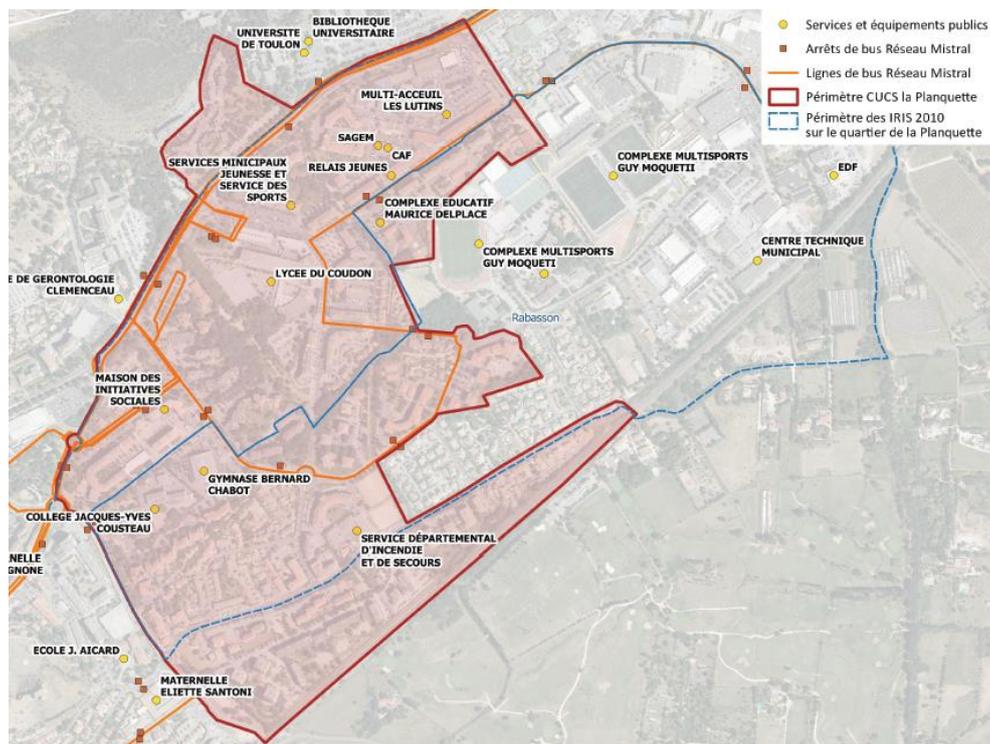
La commune a sollicité différents Appels à Projets particuliers déposés auprès de structures diverses : « 5000 équipements » Agence Nationale du Sport, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), Caisse des Allocations Familiales du Var, Colos Apprenantes qui ont permis de développer de nouvelles opportunités.

- **Quartier de la Planquette : des poches de pauvreté persistantes**

La commune de La Garde compte un quartier anciennement classé Quartier de Veille Active qui aujourd'hui pourrait être considéré comme une poche de pauvreté<sup>8</sup>. Relevant auparavant d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS depuis 2008), le quartier de La Planquette est sorti de la géographie prioritaire en 2015. Il reste l'objet d'une attention particulière par la commune, mais sans que des statistiques récentes disponibles ne l'attestent.

Le quartier de La Planquette se trouve dans la partie nord de La Garde, à un kilomètre environ du centre-ville. En 2008, le périmètre du quartier s'étendait sur 68 hectares et regroupait 4 500 habitants. Il est à signaler que si la commune de La Garde respecte largement la loi SRU<sup>9</sup> avec un quota de 28.6% (données 2022) de logement social, elle a également pris soin de disséminer la plupart de ces logements au sein du quartier mixte de La Planquette, afin de favoriser la qualité de vie.

Or il apparaît que ce quartier souffre justement de cette mixité s'agissant de la politique de la ville. En raison de sa grande mixité sociale, de son territoire étendu, de l'hétérogénéité du périmètre (habitat, commerces, grands équipements) et du manque de données fines, le quartier de La Planquette pourrait apparaître comme favorisé au regard de celui de Romain Rolland.



<sup>8</sup> Tel que l'entend la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030.

<sup>9</sup> Cf. Article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

Or, il n'en est rien, La Planquette c'est :

	<b>La Planquette</b>
<b>Nombre d'habitants (2018)</b>	4 500 (sur 25 380 commune)
<b>Densité d'habitants par hectare (2018)</b>	Moyenne : 67 habitants/ha
<b>Indice de jeunesse (2018)</b>	1.6
<b>Niveau de vie Médian (2018)</b>	16 566 €
<b>Niveau de chômage (2018)</b>	19%

- Une part élevée d'appartements (près de 9 logements sur 10 sont des appartements) avec une part plus élevée de résidences principales d'une superficie de 30m<sup>2</sup> (23% contre 9% comparée au reste de la commune).
- Plusieurs établissements scolaires se trouvent dans le périmètre : le complexe éducatif Maurice Delplace, le collège Jacques-Yves Cousteau et le lycée du Coudon, les écoles élémentaires Jean Aicard et la maternelle Eliette Santoni.
- Une surreprésentation importante de jeunes adultes / Des personnes âgées sous-représentées
- Une proportion de personnes sans diplôme plus élevée ainsi qu'une proportion élevée d'employés

Ce quartier présente des poches de précarité et, c'est en raison des conditions de vies précaires d'une grande partie de ses habitants que le quartier de La Planquette continue de faire l'objet d'une attention certaine, sans bénéficier des mêmes moyens que les quartiers dits « prioritaires ». La sortie de la géographie prioritaire tout d'abord, puis la suppression des quartiers dits « Quartiers de Veille Active » ensuite, ont été mal perçues par les habitants ; d'autant qu'aucune information statistique récente (socio-économique/démographique) n'est disponible pour La Planquette afin de rendre compte de l'évolution de la situation.

Pour autant quelques signaux sont à prendre en considération :

- Lors du COPIL 2023 du Programme de Réussite Educative le constat relayé faisait état de plus de demandes et de besoins réels pour les enfants du 1<sup>er</sup> degré et leurs familles sur le quartier de la Planquette que sur celui de Romain Rolland<sup>10</sup>. Les difficultés scolaires apparaissent donc très centralisées mais non majoritaires en quartier prioritaire.
- Des problèmes récurrents sont rencontrés au Collège Jacques-Yves Cousteau (et ne concernent pas uniformément les jeunes habitants du QPV) avec des « faits établissement » remontés de façon plus régulière par l'établissement relatant des faits préoccupants de différents niveaux de gravité avec des phénomènes de violence, de harcèlement et, à l'issue de multi exclusions.
- L'application de la convention partenariale en faveur du renforcement de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention de la délinquance dans le logement social dépeint l'engagement collaboratif pour garantir la tranquillité publique et la sécurité sur le quartier de La Planquette. La présence coordonnée de la Police Nationale et de la Police Municipale permet d'y gérer la délinquance récurrente. Ces dernières observent en 2024, l'existence de plaintes pour du bruit, de petites incivilités, des dégradations récurrentes dans les parkings ou halls de logements sociaux, l'augmentation du nombre de verbalisations pour consommation de stupéfiants et des interpellations afférentes.

<sup>10</sup> Cf. Compte Rendu COPIL PRE du 23 juin 2023.

En conséquence, la Ville de La Garde reste attentive à l'attribution des fonds nécessaires essentiels à la vie de ce quartier et s'y investit plus particulièrement par l'intermédiaire de la Maison des Initiatives Sociales de La Planquette, du Relais Jeunes des Cardamines et dernièrement par l'inauguration d'une Maison France Services. Cet engagement traduit la nécessité d'agir pour ce quartier avec l'espoir que tous les efforts puissent répondre aux besoins grandissant d'une population qui représente 18% de la population gardéenne.

## II – Stratégie pour l'intervention communale dans le cadre du Contrat de ville

La stratégie communale décline localement les deux grandes finalités métropolitaines :

- ✓ Renforcer la sécurité et la tranquillité publique et, améliorer la situation globale et le cadre de vie des habitants,
- ✓ Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur émancipation,

Ainsi que quatre orientations prioritaires :

1. BIEN VIVRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
2. GRANDIR ET S'EPANOUIR dans son quartier, sa ville, sa métropole
3. TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE dans son quartier, sa ville, sa métropole
4. S'EMANCIPER et S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole

L'ensemble de ces finalités et orientations ont été précisées par des objectifs fondant le socle commun à l'ensemble des signataires du Contrat de ville. La feuille de route de La Garde intègre les problématiques et souhaits identifiés lors des concertations citoyennes et les enjeux majeurs partagés au cours des différents temps de travail collaboratifs organisés localement dans le cadre de la refonte de la politique de la ville.

La stratégie territoriale décrite ci-après s'appuie pour La Garde sur des principes d'intervention partagés :

- - Connecter systématiquement les actions engagées aux forces de la commune (moyens humains, financiers, techniques),
- - Développer une approche qui combine une mobilisation accrue des acteurs institutionnels et privés et l'engagement /responsabilisation des habitants,
- - Favoriser l'innovation en privilégiant une entrée la motivation/l'implication des habitants,
- - Mobiliser prioritairement les politiques publiques ordinaires (dites de droit commun), et compléter leur engagement renforcé au bénéfice des habitants de Romain Rolland grâce aux dispositifs de la Politique de la ville.

LES OBJECTIFS METROPOLITAINS	LES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA GARDE	POINT D'APPUI POUR CONDUIRE LES ACTIONS <sup>11</sup>
<p><b>BIEN VIVRE</b> dans son quartier, sa ville, sa métropole</p>	<p>✓ <b>Maintenir une politique locale active de sécurité autour d'actions de proximité spécifiques de la police municipale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une présence renforcée sur le terrain,</li> <li>- Un contact permanent avec la population, le bailleur social et les associations de locataires,</li> </ul>	<p>Services de l'Etat, Police nationale, Justice, Bailleur social, Groupement de Partenariat Opérationnel (GPO),</p>

<sup>11</sup> Institutions signataires du Contrat de ville, service de droit commun et/ou organisation privée et/ou dispositifs Politique de la ville sur lesquels s'appuyer pour conduire les actions qui seront à l'œuvre en réponse à ces objectifs - Cf. le Projet de quartier.

<p>➤ <b>LA SECURITE ET LA TRANQUILITE PUBLIQUE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réponse efficace aux problématiques d’atteinte à l’ordre public,</li> <li>- Une amplification et une modernisation des moyens,</li> <li>- En s’adaptant encore et toujours,</li> <li>- En appui avec les dispositifs, instances et cadres contractuels existants<sup>12</sup>,</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>✓ Favoriser le « vivre ensemble » en veillant à assurer la tranquillité publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir sur l’appropriation du cadre de vie par les habitants,</li> <li>- Consolider l’action de la médiation sociale et la tranquillité publique,</li> <li>- Lutter contre les incivilités signalées,<sup>13</sup></li> <li>- Intervenir sur les problématiques de sécurité évoquées,<sup>14</sup></li> </ul>	<p>Observatoire de la Sécurité, FIPDR, MTPM, Dispositifs d’« Aller vers » et de Prévention spécialisée, Associations de locataires, CAF du Var</p> <p>...</p> <p>Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : CLSPDR, Police Municipale, Maison des Initiatives Sociales, Maison de la Jeunesse, Adulte relais, Techniques ...</p> <p>...</p>
	<p style="text-align: center;"><b>✓ Prévenir la délinquance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la stratégie territoriale de prévention engagée autour du Conseil Local de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,</li> <li>- Assurer une dynamique partenariale de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive en favorisant les échanges entre les différents partenaires de détection et de prévention, tout en élaborant des stratégies locales coordonnées,</li> <li>- Répondre à l’objectif métropolitain de poursuivre la mise en synergie des CLSPDR et renforcer les capacités de réponse,</li> <li>- A travers la coordination du CLSPDR, permettre le rapprochement entre habitants / institutions / Police et principes républicains pour le maintien des relations apaisées.</li> <li>- Soutenir les dispositifs de médiation et d’« aller vers » pour de la prévention, du lien, de l’orientation et de l’animation auprès des jeunes du quartier,</li> <li>- Agir au plus tôt, auprès des jeunes en particulier et de toutes les personnes vulnérables en général, en allant le plus loin possible dans la prévention et les protéger au mieux,</li> <li>- Poursuivre le soutien de l’aide aux victimes et d’interventions spécifiques sur le territoire,</li> <li>- Comprendre et tenter d’anticiper l’évolution de la radicalisation,</li> </ul>	<p>Services de l’Etat, Justice, Police nationale, Education Nationale, Conseil Départemental, MTPM, Etablissements scolaires, Bailleur Social, Dispositifs d’Aller vers et de Prévention spécialisée, Associations, Conseil Citoyen, Habitants, ...</p> <p>Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : CLSPDR, Police Municipale, Maison de la Jeunesse, Maison des Initiatives Sociales, Pôle Municipal Multisports, Education, Petite Enfance, PRE, ...</p> <p>...</p>
<p>➤ <b>LE CADRE DE VIE ET L’HABITAT</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>✓ Validation de la nouvelle géographie prioritaire prenant en compte la zone des équipements sportifs dans le périmètre du QPV</b></p>	<p>Services de l’Etat, MTPM, ...</p>
	<p style="text-align: center;"><b>✓ Mettre en œuvre le protocole d’Abattement sur la Taxe Foncière des Priorités Bâties (TFPB) coordonné par la Préfecture du Var en lien avec le bailleur social :</b></p>	<p>Services de l’Etat, MTPM, Protocole TFPB Bailleur social,</p>

<sup>12</sup> Précisément nommés dans le Projet de Quartier Romain Rolland – Perspectives 2030

<sup>13</sup> cf. concertation citoyenne du 29/06/23

<sup>14</sup> cf. concertation citoyenne du 29/06/23

	<p><b>- Poursuivre l'actuel conventionnement Ville-Etat-bailleur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation et validation d'un diagnostic en marchant commun aux signataires permettant d'identifier : les fonctionnements, dysfonctionnements, articulation entre champ résidentiel et espace public, et, la validation du programme annuel d'actions.</li> <li>- Maintenir la particularité gardéenne d'intervention de l'abattement TFPB sur le foncier communal,</li> <li>- Renforcer et pérenniser à ce titre la Gestion Urbaine de Proximité jusqu'en 2030,</li> <li>- Veiller à ce que le bailleur réserve un minima de 5% de l'abattement (de 30%) TFPB à des actions concourant au « vivre ensemble »,</li> </ul> <p>✓ <b>Poursuivre les bonnes relations avec le bailleur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'associer dans les instances communales et actions du Contrat de Ville/ Conseil Citoyen...,</li> <li>- Veiller à ce que le « réel besoin d'écoute » des habitants des résidents soit considéré,</li> <li>- Intervenir auprès de la SAGEM pour : une amélioration de l'entretien technique quotidien,</li> </ul>	<p>GUP, Associations, Conseil Citoyen, Habitants, ...</p> <p>Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : CLSPDR, Police Municipale, Techniques ...</p> <p>...</p>
	<p>✓ <b>Poursuivre le désenclavement du quartier en intégrant la transition écologique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet en cours de requalification du Cœur de Ville en plusieurs phases : création d'un parc urbain de 2 ha / création d'un parking en silo/aménagement de rues et de places dont celle de la République/Aménagement d'un cheminement doux et attrayant pour aider au désenclavement de R.Rolland,</li> <li>- Favoriser la mobilité et l'accessibilité aux services de la ville : écoles, crèches...</li> </ul> <p>✓ <b>Améliorer la qualité de vie résidentielle du quartier par des actions d'embellissement diverses environnementales pour un cadre de vie plus « durable » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des aménagements et rénovations d'espaces publics spécifiques en intégrant la dimension écologique : afin de garantir un bon entretien du patrimoine, améliorer le confort thermique pendant les vagues de chaleur, améliorer le confort des usagers, viser la sobriété énergétique ...</li> <li>- Divers projets d'aménagements prévus sur le quartier vécu : écoles, crèches, Programme de Réussite Educative, court de tennis...</li> </ul> <p>✓ <b>Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), à compter du 01/01/24 : valoriser le recyclage/compostage/ lombricompostage des biodéchets et lutter contre la précarité énergétique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autour des Appels à Projets annuels du Contrat de ville, envisager des actions en faveur du développement durable, de la transition écologique et de la qualité de vie,</li> <li>- Autour d'actions adaptées aux besoins identifiés et, à coconstruire, notamment en vue de rechercher une diminution des charges locatives,</li> </ul>	<p>Services de l'Etat, Région, ITI Feder, MTPM, DSIL, Fonds verts, Agence de l'eau, Associations spécialisées, locales ou de locataires, ANS, AAP contrat de Ville, FPH...</p> <p>Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : Petite Enfance, PRE, Environnement, Techniques, Subventions, Education,</p> <p>...</p> <p>...</p>

**GRANDIR ET S'ACCOMPLIR dans son quartier, sa ville, sa métropole**

➤ **LA JEUNESSE ET L'EMANCIPATION CITOYENNE**

✓ **Mettre en place régulièrement au sein de Romain Rolland des animations publiques de qualité, originales et mêlant tous les habitants de la ville :**

- En appui avec les structures communales de quartier et l'existant territorial de droit commun,
- En référence à la programmation annuelle de l'Appel à Projets annuel du Contrat de Ville,

**- Favoriser la mixité sociale :**

- La commune portera une attention particulière aux projets favorisant la mixité des publics : autant en direction des filles que des garçons, encourageant le multiculturalisme (mélange des communautés), et favorisant l'Intergénérationnel (CTG),
- Promouvoir les échanges et les actions sur la citoyenneté et la laïcité à destination des enfants/jeunes (charte, activités, sensibilisation, partage de connaissances...) en réponse à la contestation observée de la laïcité : beaucoup de jeunes remettent en cause la laïcité, certains souhaitent plus de tolérance envers l'expression des identités religieuses, tandis que d'autres plus de fermeté sur le sujet (PEDT),
- Organiser des rencontres inter quartiers, inter structures (PEDT) et renforcer la « désectorisation » du/des quartier/s

✓ **Développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour les publics empêchés :**

- Développement de passerelles en lien avec le projet global culturel communal mêlant la création d'un nouveau pôle multiculturel et d'une réhabilitation du complexe Gérard Philipe,
- Favoriser l'épanouissement culturel et collectif au travers d'une proposition de sensibilisation et de pratique, culturelle et artistique en lien avec l'offre culturelle du territoire,

✓ **Développer l'accès au sport et aux pratiques sportives :**

- Renforcer les mesures favorisant la pratique de l'activité physique pour tous,
- Améliorer les capacités sportives du stade de R.Rolland,
- Animer la jeunesse et accompagner en s'adossant à la pratique du sport en horaires décalés,
- Continuité d'une pratique sportive alliée à l'appropriation du quartier de vie ou plus largement de découverte du patrimoine,

✓ **Maintenir et développer l'accès à l'offre de loisirs :**

- Réflexion sur une offre de loisirs et de services adaptée pour les 11/14 ans...
- Bien communiquer sur l'offre de loisirs générale du quartier et de la commune,
- Permettre une offre accessible à toutes les catégories sociales avec des tarifs adaptés et harmonisés (PEDT),

✓ **Favoriser l'offre aux habitants pour une ouverture à la pratique culturelle, sportive et de loisirs extérieurs au territoire**

Associations spécialisées, locales ou de locataires, clubs,  
AAP contrat de Ville, MTPM, FPH,  
Quartiers d'été, Colos Apprenantes, Conseil Citoyen, Habitants, CAF du Var Bailleur  
Contrats de mixité sociale  
...

Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville :  
Petite Enfance, Maison des Initiatives Sociales, Maison de la Jeunesse, Pôle Municipal Multisports, CLSPDR, CTG, CLS, PEDT,

PRE, Environnement, Techniques, Subventions, Education/Périscolaire/ALSH, Culture, Médiathèque  
...

...

✓ **Poursuivre une politique Enfance-Jeunesse forte, développée à travers différents dispositifs contractuels engagés et visant une cohérence éducative territoriale avec les différents acteurs :**

- \* **Projet Educatif Territorial (PEDT) en cours de renouvellement,**
- \* **Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)**
- \* **Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026,**
- \* **Programme de Réussite Educative (PRE),**
- \* **Charte « Information jeunesse » du Bureau Information jeunesse**
- Identification des besoins des familles,
- Développement et structuration d'une offre de services globale, adaptée et pertinente en appui sur les différentes structures municipales de l'Enfance, de la Jeunesse sur le territoire puis structures de quartier (associations, clubs, bénévoles...)
- Poursuivre la dynamique des partenariats entre écoles, structures sociales et éducatives et les services municipaux (ex : PEDT/ CTG, Ere du PRE, Comité Emploi...)
- Maillage, transversalité et coopération pour une cohérence partenariale et territoriale à destination des 0-25 ans,
- Valorisation de l'existant à destination de l'enfance-jeunesse,

✓ **Favoriser la réussite éducative et élargir le champ des possibles :**

- \* **Autour des Appels à Projets annuels du Contrat de ville, intensifier les actions ayant cette ambition en lien avec les écoles/collège/lycée sur le territoire**
- \* **Renforcer le PRE<sup>15</sup> en vue de répondre efficacement aux demandes de prises en charges grandissantes,**
- \* **Au travers du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs, du développement des compétences psychosociales dans les structures de quartier, des séances d'orientation professionnelle, de mentorat du BIJ, pour renforcer les compétences des jeunes et élargir leurs horizons,**
- \* **En cohésion avec le PEDT et la CTG : assurer et pérenniser la prise en charge socio-éducative des enfants en favorisant la continuité éducative (de 8h à 18h),**
- Poursuivre la dynamique des partenariats entre écoles, structures sociales, éducatives et les services municipaux,
- Mettre en cohérence les diverses formes de soutien à la scolarité et aux apprentissages,
- Elaborer des parcours éducatifs personnalisés cohérents qui mobilisent les complémentarités professionnelles (de la petite enfance aux jeunes majeurs, sans distinction sociale),
- Articuler les formes d'accompagnement individuel et collectif pour construire des parcours cohérents (PEDT) :
- \* **En portant une attention particulière sur les périodes charnières, hors temps scolaire et lorsque les structures municipales sont fermées,**

Associations spécialisées, locales ou de locataires, AAP contrat de Ville, FPH, MTPM, Quartiers d'été, Colos Apprenantes, CTG, CAF du Var, CLS, PEDT, CLAS, Conseil Citoyen, Habitants, Structures éducatives et périscolaires, Comité emploi, Mission locale, CCAS, Bailleur, Maison des Parents, RPE, Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance, IMSAT, ...

Services spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : Petite Enfance, Maison des Initiatives Sociales, Maison de la Jeunesse, Pôle Municipal Multisports, CLSPDR, PRE, CVJ, Adulte relais, Environnement, Techniques, Subventions, Education/Périscolaire/ALSH, Culture, Médiathèque

<sup>15</sup> cf. constats actuels du PRE

	<p><b>* En luttant contre le décrochage scolaire,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Renforcer la prise en compte, plus particulière, du public jeune (11-25 ans) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par des opérations/actions engageant davantage ce public dans une démarche de projet, en articulation avec les structures présentes sur le QPV et sur la ville. Ex : CVJ ...</li> <li>- En développant un processus d'accompagnement des jeunes vers les dispositifs d'engagement et de participation citoyenne tels que : Service National Universel, Service Civique, Pass Junior, « Ose tes Idées », Fonds de Participation des Habitants, Carte Pass', Pass Point Citoyen, Aide à la Mobilité...</li> <li>- Soutenir les initiatives et l'engagement des jeunes,</li> <li>- Intensifier la prise en charge et l'orientation des jeunes en renforçant les partenariats actuels avec la Mission Locale, l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance, IMSAT...</li> <li>- Tenir compte des dérives observées en matière de communautarisme,</li> <li>- Mettre en œuvre de nouvelles démarches en lien avec les sujets d'actualité tels que l'impact négatif des réseaux sociaux et de la lutte contre le harcèlement (PEDT).</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Soutenir la parentalité<sup>16</sup>, en cohérence avec la Convention Territoriale Globale :</b></li> <li><b>* Mobiliser, accompagner et soutenir les parents (tous les parents, notamment les familles monoparentales et dont les enfants ont des difficultés spécifiques) dans le cadre du suivi éducatif de leurs enfants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A travers, les Appels à Projets annuels du Contrat de ville, participer à la valorisation des ressources familiales,</li> <li>- Les projets éducatifs et pédagogiques des structures de quartier,</li> </ul> </li> <li><b>* Mise en place d'une approche permettant un accompagnement en proximité des parents en développant les liens effectifs dans un lieu de ressource partagé ou des structures/initiatives identifiées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une Maison des Parents comme espace de soutien à la Parentalité à la fois porteur d'un réseau de professionnels permettant d'orienter les publics et de la dynamisation des actions Parentalité sur le territoire en cohérence,</li> <li>- Pas à Pas, projet d'une passerelle crèche-école.</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Déployer une démarche de facilitation d'accès à l'offre de droit commun, à travers le Bureau Municipal de l'Economie et de l'Emploi : orienter, accompagner les habitants vers l'offre proposée par le Service Public de l'Emploi (SPE)</b></li> <li>✓ <b>Poursuivre l'accompagnement du public éloigné de l'emploi en encourageant notamment la levée des freins :</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;">SPE, Services de l'Etat, France Travail, Conseil ; Départemental, Associations spécialisées et locales, Mission locale, GRETA, MTPM, UTS,</p>

<sup>16</sup> cf. concertation citoyenne du 29/06/23 : témoignages et requêtes formulées de multiplier ces actions d'Aide à la Parentalité en termes de fréquence et de thématique.

TRAVAILLER ET  
ENTREPRENDRE  
dans son quartier,  
sa ville,  
sa métropole

➤ L'EMPLOI

\* **Au travers d'actions de placement à l'emploi individuelles et collectives déjà existantes sur le quartier, ce de manière plus efficiente,**  
\* **Développer une démarche innovante permettant d'accroître la mobilité vers l'emploi :**

✓ **Pilotage et animation de Comités de l'Emploi :**

\* **Dynamisation du partenariat des acteurs de l'emploi au travers de :**  
- Coordination pluriannuelle de Comités de l'Emploi Restreints pilotés par la Politique de la ville et le Bureau Municipal de l'Emploi et de l'Economie (BMEE) sur le territoire et réunissant les partenaires institutionnels (France Travail, Etat, Mission Locale)  
- Coordination pluriannuelle de Comité de l'Emploi Elargi mobilisant le comité restreint aux cotés des partenaires associatifs

\* **Développer l'interconnaissance entre acteurs pour une intervention plus efficace**

\* **Rapprocher les publics très éloignés de l'emploi des opérateurs spécialisés du Service Public de l'Emploi (SPE) en allant au contact direct (« aller vers ») des personnes**

\* **Repérer et aller au-devant des publics les plus éloignés du service public de l'emploi (jeunes/femmes/séniors) pour les informer sur les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi et les orienter vers le partenaire adapté**

✓ **Articuler les missions de ce réseau local pour l'Emploi du QPV, autour des interventions suivantes :**

\* **Poursuivre en cohérence les actions d'accompagnement individuelles et/ou collectives à destination des habitants en recherche et/ou éloignés de l'emploi,**

\* **A partir du diagnostic de territoire partagé, encourager la levée des freins à l'insertion professionnelle (fracture numérique, mobilité, discriminations, illettrisme...),**

\* **Sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi à travers des pratiques innovantes et renforcées,**

→ **Feuille de route Comité de l'Emploi**

- Autour des Appels à Projets annuels du Contrat de ville : pour des actions novatrices, adaptées aux besoins identifiés et, à coconstruire.

Exemples : actions favorisant le service civique, l'entrepreneuriat ou le mentorat,

- Soutenir et renforcer la coordination des acteurs autour de l'ensemble de ces actions, dispositifs, associations de proximité et intervenants en faveur de l'Emploi sur le territoire,

- En fiabilisant/facilitant le retour au droit commun,

- En développant une ou plusieurs actions communes pertinentes coconstruites entre partenaires de ce comité emploi propre au QPV – Exemple : « Café de l'Emploi pour recruter votre employeur » inversé au Parc des Savels.

✓ **Soutenir et développer l'activité et l'attractivité du territoire :**

\* **En renforçant le rôle coordonnateur Emploi sur le QPV du BMEE et de l'Espace Gardéen de l'Economie,**

Ecole de la 2<sup>e</sup> chance, IMSAT

...  
Dispositifs d'insertion,  
Dispositifs d'« aller vers »  
CAF du Var

Services et dispositifs  
spécifiques de la commune  
en parallèle de la Politique  
de la Ville :  
BMEE,  
EGE,  
Comités emploi (restreint +  
élargi),  
Maison des Initiatives  
Sociales,  
Maison de la Jeunesse,  
Adulte relais,  
Ecrivain public,  
CCAS,  
AAP contrat de Ville,  
Aide à la Mobilité,  
Alphabétisation,  
Insertion numérique  
Projet cœur de ville,  
AVIP

	<p>* En développant l'EGE, nouvelle offre de service permettant de fédérer et coordonner les principaux acteurs publics et privés du monde économique, et construisant les passerelles pertinentes et valorisantes pour le quartier,</p> <p>* Par le projet Cœur de Ville,</p>	
<p><b>S'EMANCIPER ET S'ENGAGER dans son quartier, sa ville, sa métropole</b></p> <p>➤ <b>AGIR POUR LA COHESION SOCIALE</b></p>	<p>✓ <b>Renforcer et pérenniser des espaces de proximité d'accompagnement social et de soutien administratif comme facilitateurs du parcours d'accès aux droits des usagers et lutter contre le non-recours (actions CTG) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre, en cohérence, les permanences gratuites existantes en proximité pour un accompagnement aux droits, aux démarches administratives diverses,</li> <li>- Soutenir les actions d'accompagnement et, orienter les usagers pour toutes les formes de fragilités sociales et/ou psychologiques,</li> <li>- Développer les partenariats effectifs avec l'UTS sur le territoire gardéen</li> <li>- Soutien à l'inclusion numérique en fort développement,</li> </ul> <p>✓ <b>Promouvoir l'autonomisation des individus au travers d'initiatives diverses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la maîtrise de la langue et l'aide à l'apprentissage du Français, déjà plébiscitées à Romain Rolland,</li> <li>- Accompagner les adolescents à la socialisation et à l'autonomie, par le soutien aux initiatives jeunes,</li> <li>- Favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées,</li> <li>- Afin de répondre et faciliter les permutations de logements sociaux croissantes, mise en place d'une bourse d'échange en ligne à disposition de tous les locataires de logements sociaux,</li> <li>- Au travers du label Vie Amie des Enfants, veiller à développer des actions accueillantes, bienveillantes, apprenantes, vivantes, ludiques, inclusives, adaptées à chaque enfant et jeune, respectant les droits énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant<sup>17</sup>.</li> </ul> <p>✓ <b>Conformément au diagnostic du Contrat Local de Santé, promouvoir l'accès à la santé et sa prise en charge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir un accès aux soins pour tous et renforcer la coordination interprofessionnelle avec notamment l'arrivée d'une nouvelle maison de santé. Cela en réponse à l'inquiétude évoquée quant au départ du médecin de quartier et à SOS médecins limitant ses interventions sur le QPV<sup>18</sup>.</li> <li>- Mettre en place un « Parcours Santé » (au travers de la diffusion d'informations, campagnes de dépistages, actions de sensibilisation à l'Hygiène de Vie et au droit à la santé),</li> </ul> <p>✓ <b>Contribuer à l'adoption de comportements favorables à la santé par les habitants :</b></p>	<p>Associations spécialisées et locales, Conseil Départemental, UTS, MTPM, CAF du Var Permanences bailleur, Conseil citoyen, Habitants, Bailleur</p> <p>Services et dispositifs spécifiques de la commune en parallèle de la Politique de la Ville : CTG, Maison France Services, Permanences juridiques et d'accès aux droits, Ecrivain public, CCAS, Maison des seniors, inclusion numérique, Alphabétisation, Dispositifs « jeunes » de la Maison de la jeunesse, Bourse d'échanges de logements sociaux, Ville Amie des enfants, Actions intergénérationnelles, CLS, Inclusion Handicap, Concertation citoyenne, Adulte relais, Visites des élus locaux, « Mon quartier, mon quotidien »</p>

<sup>17</sup> adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1989.

<sup>18</sup> cf. concertation citoyenne du 29/06/23

- Sensibiliser la petite-enfance, l'enfance, les familles, les personnes âgées et vulnérables et, plus particulièrement auprès des jeunes de 11 à 25 ans
- Accompagner des interventions fréquentes coordonnées de prévention sur diverses thématiques de prévention santé : conduites addictives pour les jeunes, troubles du comportement chez l'enfant, santé mentale, promotion du bien vieillir, ...
- Renforcer les mesures favorisant les mobilités douces et la pratique de l'activité physique,
- Développement des projets alliant découverte et pratique sportive accompagnée à visée préventive et émancipatrice (=sport-santé)
- Réduire la prolifération des nuisibles.

✓ **Agir sur les comportements discriminants pour réduire les inégalités de traitement dans l'accès aux droits**

- Agir sur l'Inclusion des publics en situation de Handicap autour d'un plan d'action précis entre les différents acteurs du territoire,

✓ **Mise en place d'une participation citoyenne dynamique et inclusive pour impliquer les habitants dans la vie de leur quartier, renforcer le lien social et favoriser le développement local**

**\* Poursuivre les temps d'expression de la population du quartier existants :**

- Echanges journaliers avec l'Adulte Relais,
- Réunions mensuelles du Conseil Citoyen et formation des représentants,
- Visites de quartier mensuelles des élus > enquête de terrain individuelle permettant la mise en lien avec les services correspondants, la plupart du temps : sécurité, logement avec le bailleur, services techniques...
- Permanences hebdomadaires du bailleur,
- Réunions de concertation propre à l'Espace de Vie Sociale (3 fois par an)

**\* Utiliser comme diagnostic participatif, la concertation citoyenne du 29/06/23 ainsi que l'ensemble des concertations opérationnelles, pour identifier les besoins, les attentes, et les préoccupations des habitants quotidiens.**

**\* Sensibilisation et mobilisation des habitants à l'importance de leur participation autour des enjeux qui les concernent pour un développement harmonieux de leur quartier.**

- Des actions de communication, des événements de quartier seront organisés pour encourager la participation.

**\* Favoriser de nouvelles structures participatives pour agir sur l'appropriation, la gestion et l'amélioration de l'espace de vie.**

- Poursuivre l'engagement et la capacité d'agir individuelle et collective des habitants au travers du Conseil Citoyen en prenant en compte différents axes d'amélioration : nouvelles élections pour plus de représentativité, formation des membres, visibilité et reconnaissance de cette instance, implication dans les démarches locales en lien avec les acteurs du territoire.

	<p>Réunion publique annuelle sous forme de Petit déjeuner du Maire « Mon quartier, mon quotidien »</p> <p>- Développer des ateliers thématiques de concertation pour renforcer la dynamique des relations sociales et favoriser la participation des habitants aux opérations d'aménagement, du quartier, de propreté et de lutte contre les incivilités.</p>	
--	---	--

### III – Elaboration et animation du projet de Quartier

La stratégie territoriale décrite dans la feuille de route, trouve sa dimension opérationnelle dans un projet de quartier propre au QPV Romain Rolland avec des objectifs à atteindre spécifiques, plus affinés et davantage ciblés dans la méthodologie employée pour la commune de La Garde.

Ces intentions seront investies par une mobilisation prioritaire des politiques de droit commun, renforcées par les interventions singulières de la politique de la ville.

En effet, il s'agit d'offrir davantage d'opportunités aux habitants de Romain Rolland en mobilisant l'ensemble des acteurs du QPV, de la commune et du territoire métropolitain. Une approche transversale des objectifs exposés ci-dessus permettra d'agir favorablement sur les déterminants et ainsi définir des modalités d'animation du Contrat de ville aux différentes échelles territoriales.

Pour se faire, plusieurs principes globaux peuvent être retenus dans cette perspective :

- Poursuivre le déroulement d'animations favorisant le « vivre ensemble » et un « accompagnement social spécifique » en renforçant la complémentarité des dispositifs existants,

- Travailler certaines actions du Contrat de Ville en lien avec les services municipaux concernés pour agir directement et efficacement sur chaque thématique d'intervention,

- Renforcement de l'animation territoriale dans le but de favoriser une dynamique d'interconnaissance et d'interaction,

Car c'est avec la conjugaison de la présence de tous les acteurs de terrain et le bon maillage de tous les dispositifs existants que le projet de quartier pourra être développé avec efficacité dans sa globalité.

### IV – Gouvernance (pilotage, animation, évaluation) de la feuille de route

Le Contrat de ville cherchera à assurer la convergence des interventions de l'Etat à son niveau entre les différents dispositifs en s'assurant de la complémentarité des actions, en s'informant sur l'ensemble des actions déployées dans le cadre de la feuille de route gardéenne, en articulant les crédits de la Politique de la ville avec les autres sources de financement mobilisables.

Dans le cadre de sa feuille de route, la commune de La Garde s'appuiera également sur les ressources métropolitaines en termes de partenariats. Elle sollicitera la métropole pour mobiliser les acteurs du droit commun et initier des projets structurants. La commune cherchera à établir des connexions avec les services métropolitains de droit communs (habitat, mobilité, jeunesse, citoyenneté, CTG...).

- **Une instance d'animation territoriale dédiée**

L'animation du Contrat de Ville sur le territoire Gardéen aura également recours à une animation territoriale développée localement par l'équipe opérationnelle. En effet, une attention particulière sera portée sur cette perspective.

Il est notamment prévu la mise en place d'un Comité opérationnel communal constitué de représentants d'habitants, d'élus de référence, d'opérateurs locaux et de toute autre personne jugée utile.

Ce Comité opérationnel se réunira une fois par an et autant que de besoin afin de mesurer le degré de réalisation du projet de quartier et par là même, l'atteinte des objectifs déclinés dans la feuille de route communale. Dans la perspective de monter en coopération, le Comité opérationnel s'appuiera sur les instances existantes, régissant la politique de la ville et les différents conventionnements entrant dans le champ de la cohésion sociale (CTG, PRE, CLS, PEDT, TFPB, CLSPDR, CLAS, Conseil Citoyen, Comité Emploi PRE, PNNS, ... Le Comité opérationnel sera légitime pour faire évoluer le projet de quartier (et les programmes d'actions qui s'y rattachent) afin de le rendre le plus pertinent possible d'ici 2030.

Des membres du Comité opérationnel de La Garde (et particulièrement l'ingénierie Politique de la ville) sont représentés au Comité technique métropolitain du Contrat de ville.

## **V – Evaluation de la feuille de route communale**

L'évaluation de la feuille de route s'articule avec le processus de suivi-évaluation du Contrat de ville piloté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée et cadré grâce à un protocole partagé. Dans ce cadre, le Comité opérationnel de La Garde sera chargé d'élaborer un bilan annuel des actions mises en œuvre en référence au Projet de quartier. En retour, il sera associé par la Métropole aux travaux évaluatifs conduits dans le cadre du Contrat de ville. Enfin, le Comité opérationnel de La Garde s'engage à contribuer aux évaluations intermédiaire et finale du Contrat de ville.

## **IV – Information et communication**

La Garde entrevoit d'informer et de communiquer autant que faire se peut en interne, c'est-à-dire au sein du système d'acteurs du Contrat de ville.

En externe, l'information et la communication à propos de la feuille de route et plus largement sur tout ce qui a trait à la Politique de la ville seront assurées en direction des habitants du QPV Romain Rolland.

